



Message au Conseil général concernant les comptes 2020 de la Municipalité de Vétroz

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes ainsi qu'à celles du règlement du Conseil général, l'Exécutif communal soumet à votre examen et à votre approbation le projet de comptes de la Municipalité pour l'année 2020, tels qu'arrêtés par le Conseil municipal et révisés par l'organe de contrôle, la Fiduciaire Fidag SA.

Nous vous présentons ci-dessous l'aperçu général du compte 2020 où figure également le budget à titre de comparaison.

1. Compte de fonctionnement	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart C/B	Ecart %
Charges financières	21'252'350.—	21'897'808.15	645'458.15	3.04 %
Revenus financiers	24'315'800.—	27'240'452.25	2'924'652.25	12.03 %
Marge d'autofinancement	3'063'450.—	5'342'644.10	2'279'194.10	74.40 %
Amortissements comptables	5'016'900.—	4'522'808.60	-494'091.40	-9.85 %
Excédent de revenus	-	819'835.50	819'835.50	-
Excédent de dépenses	1'953'450.—	-	-1'953'450.—	-

2. Compte des investissements	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart C/B	Ecart %
Investissements bruts	17'455'400.—	6'878'722.40	-10'576'677.60	-60.59 %
Recettes d'investissements	7'478'280.—	1'403'579.45	-6'074'700.55	-81.23 %
Investissements nets	9'977'120.—	5'475'142.95	-4'501'977.05	-45.12 %

3. Financement	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart C/B	Ecart %
Marge d'autofinancement	3'063'450.—	5'342'644.10	2'279'194.10	74.40 %
Investissements nets	9'977'120.—	5'475'142.95	-4'501'977.05	45.12 %
Insuffisance de financement	6'913'670.—	132'498.85	-6'781'171.15	-98.08 %

4. Modification du capital	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart C/B	Ecart %
Insuffisance de financement	6'913'670.—	132'498.85	-6'781'171.15	-98.08 %
Investissements nets	9'977'120.—	5'475'142.95	-4'501'977.05	-45.12 %
Amortissements comptables	5'016'900.—	4'522'808.60	-494'091.40	-9.85 %
Augmentation de la fortune nette	-	819'835.50	819'835.50	-
Diminution de la fortune nette	-1'953'450.—	-	-1'953'450.—	-

Comme mentionné ci-dessus, **l'insuffisance de financement** des investissements nets 2020 est inférieure de CHF 6'781'171.15 au montant budgétisé.

Ceci s'explique par deux éléments conjugués, à savoir :

1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue : 2'279'194.10
2. des investissements nets inférieurs à la prévision : 4'501'977.05

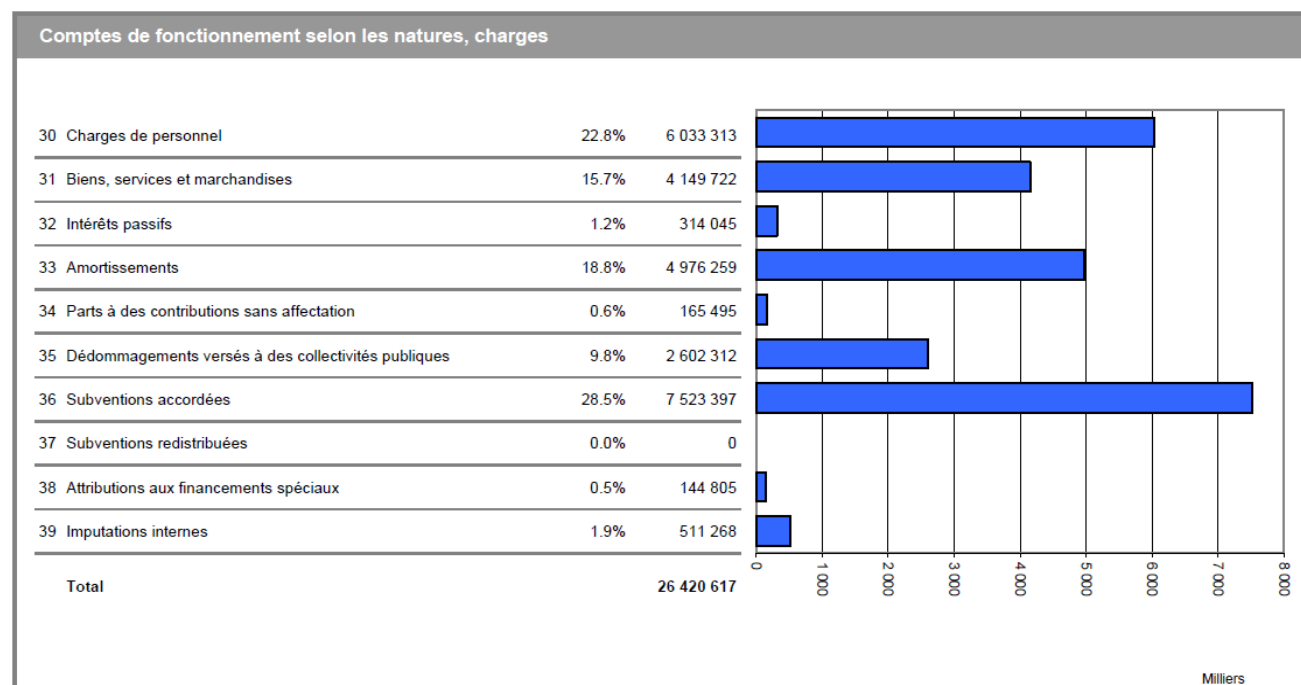
Soit un écart favorable de l'insuffisance de financement de : 6'781'171.15

1.1 Evolution des charges de fonctionnement

Le total des charges de fonctionnement affiche une diminution de 0.58 % ou de CHF 151'366.75 par rapport au budget 2020. En voici le détail par nature :

Charges par nature	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart C/B	Ecart %
Charges de personnel	5'843'800.—	6'033'312.65	189'512.65	3.24 %
Biens et services	4'369'250.—	4'149'721.90	-219'528.10	-5.02 %
Intérêts passifs	327'150.—	314'045.28	-13'104.72	-4.00 %
Amortissements comptables	5'016'900.—	4'522'808.60	-494'091.40	-9.85 %
Amortissements financiers	150'000.—	453'450.06	303'450.06	202.30 %
Parts et contrib. sans affectation	161'000.—	165'495.05	4'495.05	2.79 %
Participation à des collectivités publiques	2'849'000.—	2'602'312.40	-246'687.60	-8.66 %
Subventions accordées	7'254'000.—	7'523'397.35	269'397.35	3.71 %
Attributions aux financements spéciaux	17'700.—	144'805.21	127'105.21	718.11 %
Imputations internes	280'450.—	511'268.25	230'818.25	82.30 %
Total des charges	26'269'250.—	26'420'616.75	151'366.75	0.58%

Le graphique ci-dessous présente la part que représente chacune des natures par rapport à l'ensemble des charges de fonctionnement.

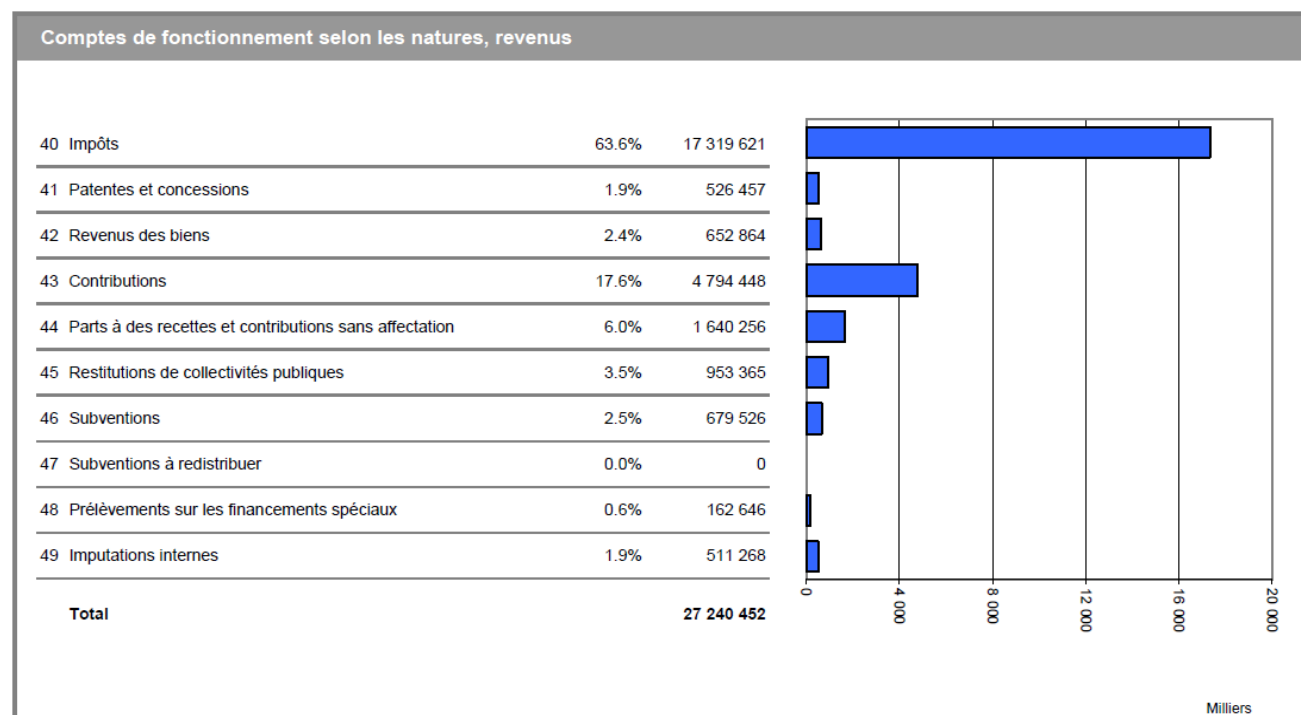


1.2 Evolution des revenus de fonctionnement

Le total des revenus de fonctionnement affiche une majoration de 12.03 % ou de CHF 2'294'652.25 par rapport au budget 2020. En voici le détail par nature :

Revenus par nature	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart C/B	Ecart %
Impôts	14'844'000.—	17'319'621.13	2'475'621.13	16.68 %
Patentes et concessions	539'000.—	526'457.02	-12'542.98	-2.33 %
Revenu des biens	564'750.—	652'864.12	88'114.12	15.60 %
Contributions de tiers	4'216'000.—	4'794'448.47	578'448.47	13.72 %
Parts à des recettes et contributions sans affectation.	1'688'000.—	1'640'255.85	-47'744.15	-2.83 %
Participations de collectivités	969'800.—	953'365.30	-16'434.70	-1.69 %
Subventions acquises	620'000.—	679'526.45	59'526.45	9.60 %
Prélèvements sur les financements spéciaux	593'800.—	162'645.66	-431'154.34	-72.61 %
Imputations internes	280'450.—	511'268.25	230'818.25	82.30 %
Total des revenus	24'315'800.—	27'240'452.25	2'924'652.25	12.03 %

Le graphique ci-dessous présente la part que représente chacune des natures par rapport à l'ensemble des revenus de fonctionnement.



Le résultat net affiché au terme de l'exercice 2020, soit CHF 819'835.50, est supérieur de CHF 2'773'285.50 à la prévision établie. Ceci s'explique par une très bonne maîtrise des charges de fonctionnement ainsi que par des revenus supérieurs à la prévision. En chiffres, cela donne ceci :

- des charges de fonctionnement supérieure à la prévision : 151'366.75
- des revenus de fonctionnement supérieurs à la prévision : 2'924'652.25

Soit un écart favorable du résultat net : 2'773'285.50

1.3 Ecarts majeurs sur les charges et revenus de fonctionnement

L'exercice 2020 a enregistré des écarts plus ou moins significatifs sur les charges ainsi que sur les revenus de fonctionnement.

Les explications jugées nécessaires font l'objet d'un document distinct annexé au présent message.

1.3.1 Ecarts de plus de CHF 40'000.- sur les charges de fonctionnement

1) Charges de personnel (nature 30)

Les écarts majeurs concernent la réintégration de la comptabilité du service du feu dans celle de la municipalité. Les soldes et indemnités des sapeurs-pompiers n'étaient pas prévues au budget car elles devaient faire l'objet d'une comptabilité séparée.

2) Biens et services (nature 31)

Les écarts majeurs concernent les frais de réception et manifestations, les frais de rénovations du bâtiment communal, les fournitures scolaires, les frais de maintenance informatique dans les écoles, les activités sportives et culturelles, l'entretien du réseau routier communal, le plan d'alarme et d'intervention, le démontage du couvert du Botza et les frais d'achat d'énergie.

3) Amortissements comptables (nature 32)

Les écarts s'expliquent principalement par les différences entre les investissements budgétés et les investissements réalisés. S'ajoute à cela les amortissements complémentaires consentis.

4) Amortissements financiers (nature 33)

Les écarts sur les amortissements financiers sont liés aux pertes fiscales sur les impôts (revenu et fortune) ainsi qu'aux pertes sur les taxes et factures diverses.

5) Participation à des collectivités publiques (nature 35)

Les écarts principaux sont propres à la contribution budgétée pour le CSPL qui tombe, étant donné que la comptabilité est gérée par la municipalité, et par la charge moins importante facturée pour la STEP.

6) Subventions accordées (nature 36)

Les écarts sont liés à la contribution aux écoles primaires et cycle d'orientation, au dispositif pré-hospitalier et à l'aide sociale.

7) Attributions aux financements spéciaux (nature 38)

Les écarts concernent les attributions aux financements spéciaux (eaux usées et déchets).

8) Imputations internes (nature 39)

L'écart principal est lié aux imputations sur les financements spéciaux.

1.3.2 Ecarts de plus de CHF 40'000.- sur les revenus de fonctionnement

1) Impôts (nature 40)

Les écarts majeurs sont en lien avec les impôts suivants :

- revenu des personnes physiques,
- fortune des personnes physiques,
- part communale s/droits de mutation,
- impôt sur le bénéfice des personnes morales,
- impôt sur le capital des personnes morales,
- impôt sur les gains immobiliers,
- prestations en capital.

2) Revenu des biens (nature 42)

Les dividendes sur placements représentent l'écart majeur comptabilisé sous cette nature.

3) Contributions de tiers (nature 43)

Les écarts principaux sont ceux liés aux contributions des particuliers à l'aide sociale et aux autorisations de construire.

4) Subventions acquises (nature 46)

Les écarts principaux sont dus aux subventions COVID pour les structures de la petite enfance.

5) Prélèvements sur les financements spéciaux (nature 48)

Les deux écarts majeurs concernent les prélèvements (non effectués) sur le fonds dédié aux abris PCi et au réaménagement du Botza, les prélèvements inférieurs au budget 2020 sur les fonds de financements spéciaux (égouts).

6) Imputations internes (nature 49)

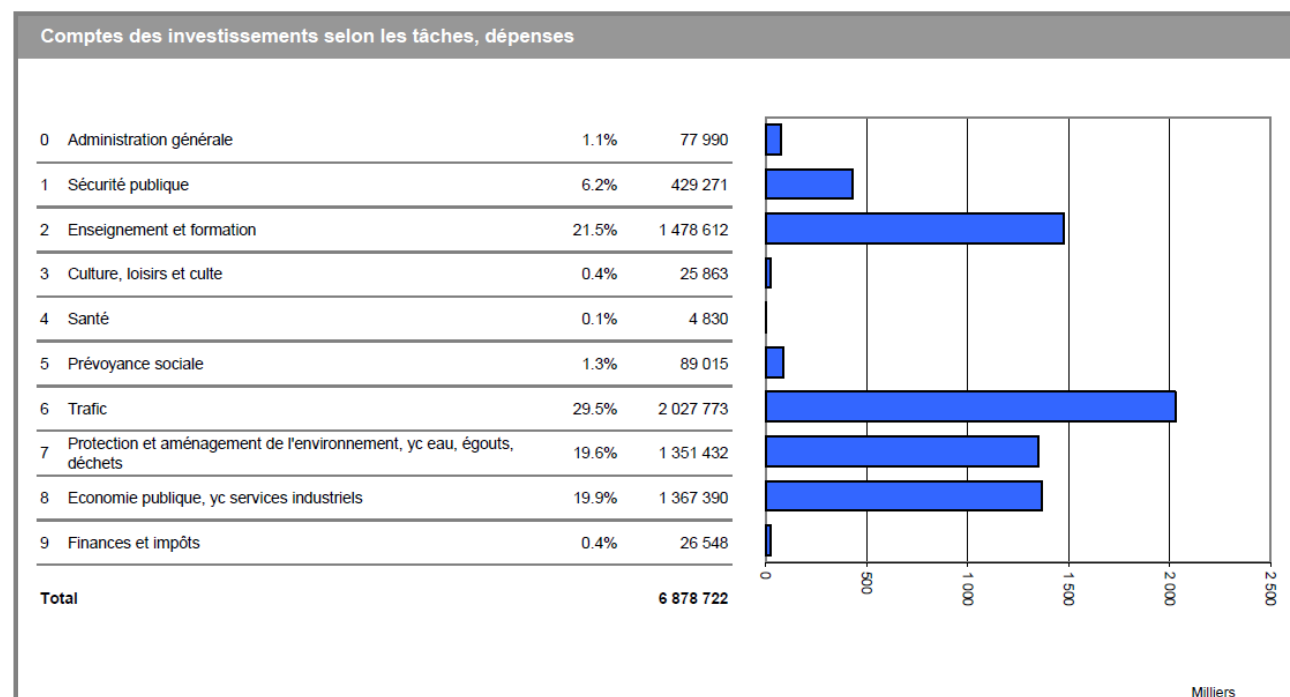
L'écart principal est dû à la non-imputation des recettes fiscales sur le compte des eaux usées, et à l'imputation pour le service de l'irrigation.

2.1 Evolution des dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissements engagées dans le cadre de l'exercice 2020, soit CHF 6'878'722.40, sont globalement inférieures de CHF 10'576'677.60 ou 60.59 % à la prévision établie lors de la phase de budgétisation. En voici le détail par tâches :

Investissements bruts	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart C/B	Ecart %
Administration générale	142'000.—	77'989.80	-64'010.20	-45.08 %
Sécurité publique	413'000.—	429'271.25	16'271.25	3.94 %
Enseignement et formation	3'914'500.—	1'478'611.85	-2'435'888.15	-62.23 %
Culture, loisirs et culte	186'000.—	25'862.65	-160'137.35	-87.00 %
Santé	8'000.—	4'829.85	-3'170.15	-39.63 %
Prévoyance sociale	103'900.—	89'014.50	-14'885.50	-14.33 %
Trafic	2'304'000.—	2'027'772.90	-276'227.10	-11.99 %
Protect. & aménag. environnement	7'943'500.—	1'351'431.75	-6'592'068.25	-82.99 %
Economie publique	2'433'000.—	1'367'389.70	-1'065'610.30	-43.80 %
Finances et impôts	7'500.—	26'548.15	19'048.15	253.98 %
Total des dépenses	17'455'400.—	6'878'722.40	-10'576'677.60	-60.59 %

Le graphique ci-dessous illustre la part respective des dépenses d'investissements affectées en 2020 à chacun des centres de charges.



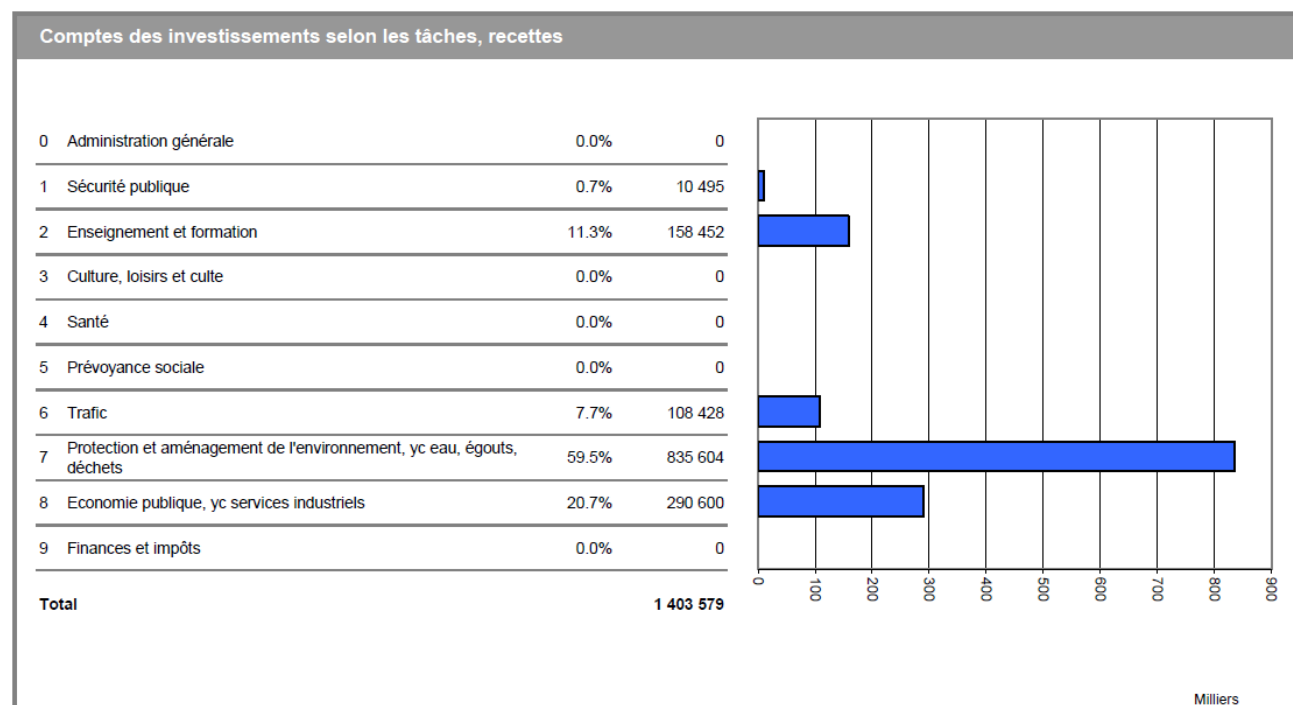
A la lecture du graphique, nous pouvons constater que les dépenses d'investissements consenties en 2020 ont principalement été affectées à l'enseignement et à la formation, au trafic, à la protection et l'aménagement de l'environnement, ainsi qu'à l'économie publique.

2.2 Evolution des recettes d'investissements

Les recettes d'investissements perçues dans le cadre de l'exercice 2020, soit CHF 1'403'579.45, sont globalement inférieures de CHF 6'074'700.55 ou 81.23 % à la prévision établie. En voici le détail par tâches :

Investissements bruts	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart C/B	Ecart %
Administration générale	-	-	-	-
Sécurité publique	-	10'495.40	10'495.40	100.00 %
Enseignement et formation	516'000.—	158'451.90	-357'548.10	-69.29 %
Culture, loisirs et culte	-	-	-	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	-	-	-	-
Trafic	330'000.—	108'427.70	-221'572.30	-67.14 %
Protect. & aménag. environnement	4'752'280.—	835'604.45	-3'916'675.55	-82.42 %
Economie publique	1'880'000.—	290'600.—	-1'589'400.—	-84.54 %
Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses	7'478'280.—	1'403'579.45	-6'074'700.55	-81.23 %

Le graphique ci-dessous illustre la part respective des recettes d'investissements perçues en 2020 par chacun des centres de charges.



Les recettes d'investissements perçues en 2020 proviennent principalement de l'enseignement et formation, du trafic, de la protection et l'aménagement de l'environnement et de l'économie publique.

2.3 Ecarts majeurs sur les dépenses et recettes d'investissements

L'exercice 2020 a enregistré des écarts plus ou moins significatifs sur les dépenses et recettes d'investissements.

Les explications jugées nécessaires font l'objet d'un document distinct annexé au présent message.

2.3.1 Ecarts de plus de CHF 40'000.- sur les dépenses d'investissements

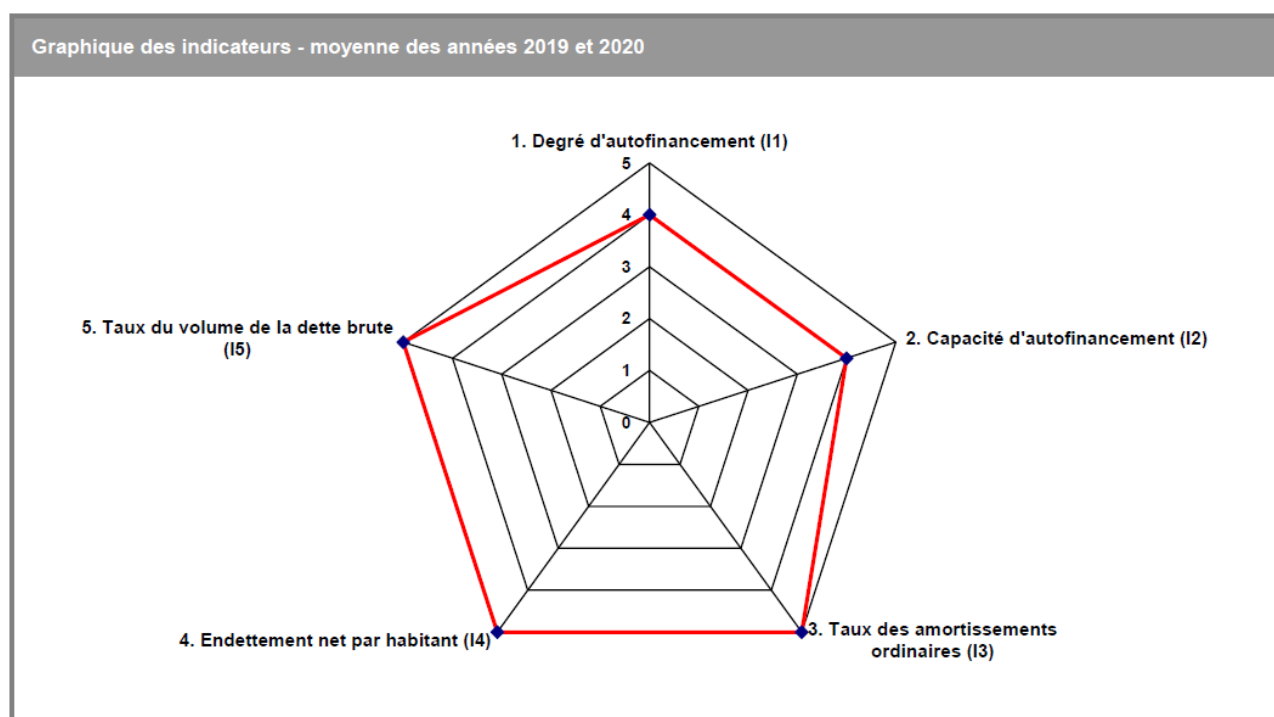
Les écarts significatifs constatés concernent les dépenses engagées dans le cadre de l'extension du centre scolaire de Bresse, des travaux de sécurisation des Torrents ouest et du projet de lutte contre le gel par aspersion.

2.3.2 Ecarts de plus de CHF 40'000.- sur les recettes d'investissements

Les écarts principaux au niveau des recettes d'investissements sont liés aux subventions propres à l'extension de l'école de Bresse, de la correction des cours d'eau, au projet de lutte contre le gel par aspersion et au réseau d'irrigation.

3. Les indicateurs financiers

Le graphique ci-dessous résume les 5 ratios ressortant des indicateurs financiers instaurés par le Canton du Valais. A la lecture de celui-ci, vous constaterez que la note maximale est atteinte, hormis pour ce qui est du degré d'autofinancement et de la capacité d'autofinancement, qui s'explique par le volume élevé des investissements.



4. Conclusion

L'exercice comptable 2020 dégage une marge d'autofinancement arrêtée à CHF 5'342'644.10, supérieure de CHF 2'279'194.10 à la prévision établie et en augmentation de CHF 580'751.07 par rapport à celle de l'exercice 2019.

Ce bon résultat s'explique principalement par les recettes fiscales, en augmentation de 9.60% par rapport à l'année 2019, et dépassant de CHF 2'475'621.13 le montant global budgétisé (nature 40) pour 2020. Il est toutefois important de nuancer ce résultat sur les recettes fiscales, notamment celles des personnes morales.

Sur l'année 2019, les provisions étaient largement sous-évaluées et cette différence améliore considérablement l'exercice écoulé. Pour l'exercice 2020 les revenus estimés sur la base des informations à notre disposition sont les suivants :

- Impôt sur le bénéfice : CHF 1'187'000.—
- Impôt sur le capital : CHF 296'000.—
- Impôt foncier sur les bâtiments : CHF 250'000.—
- Impôt foncier sur les biens-fonds : CHF 12'000.—

Soit un total de CHF 1'745'000.— de recettes fiscales sur les personnes morales, l'écart entre ce montant et les CHF 3'309'969.07 qui figurent dans les comptes, s'expliquent par les différences entre les provisions 2018 et 2019 et les chiffres effectifs. Pour l'année 2018, les recettes ont été de CHF 870'863.17 supérieures aux provisions. Pour 2019, l'entier des contribuables n'a pas encore été taxé, cependant nous estimons que les recettes devraient être supérieures à la provision 2019 de CHF 492'531.21. Il faut donc relativiser ce chiffre, si ce dernier est favorable aux comptes de l'année 2020, il n'est pas représentatif des rentrées fiscales annuelles.

Les amortissements ordinaires 2020 représentent CHF 4'107'600.— et les amortissements complémentaires CHF 415'208.60, dont CHF 250'000.— pour le projet de lutte contre le gel et CHF 132'960.40 pour les égouts. A ce sujet, les investissements réalisés en 2020 dans le cadre des eaux usées ont été financés par le biais du fonds prévu à cet effet (compte 92.281.01) et doivent de ce fait être intégralement amortis (10 % en ordinaire et 90 % en complémentaire).

Le taux global des amortissements est ainsi arrêté à 11.54% pour l'année 2020.

Les investissements nets 2020 s'élèvent à CHF 5'475'142.95 et sont inférieurs de CHF 4'501'977.05 à la budgétisation établie. L'écart provient essentiellement du fait que des gros projets tels que l'extension de l'école de Bresse, le chantier de l'Avenue de la Gare, la sécurisation des Torrents ouest n'ont pas pu ou que partiellement être réalisés.

La situation des emprunts bancaires est de CHF 30'764'900.— au 31 décembre 2020 contre une dette de CHF 31'250'178.65 au 31 décembre 2019.

Avec une fortune de CHF 14'529'318.80 au 31.12.2020, en augmentation de CHF 819'835.50 par rapport au 31 décembre 2019, la Municipalité de Vétroz demeure en mesure de faire face à ses engagements.

Les indicateurs financiers de l'Etat du Valais confirment à l'issue de l'exercice 2020 la bonne santé financière de la Municipalité de Vétroz, laquelle obtient un score de 24 points sur les 25 possibles. Voici le détail des résultats par ratio :

- un bon degré d'autofinancement des investissements (97.6% / 4 points),
- une bonne capacité d'autofinancement satisfaisante (20.1% / 5 points),
- un taux des amortissements ordinaires suffisant (10,5% / 5 points),
- un endettement net faible (CHF 2'723.— par habitant / 5 points),
- un très bon taux du volume de la dette brute (138.4% / 5 points).

En résumé, l'exercice 2020 est marqué par une bonne maîtrise des charges de fonctionnement et des recettes fiscales supérieures aux prévisions. La situation financière de la Municipalité peut être qualifiée de saine, avec un endettement par habitant qualifié de faible et un bon degré d'autofinancement des investissements.

Aussi, le Conseil municipal vous demande de bien vouloir approuver les comptes 2020 tels que soumis.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

**Le Président
de la Municipalité**



Olivier Cottagnoud

**Le chef
du service financier**



Joël Germanier

Vétroz, le 21 avril 2021 / JG



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Principaux écarts enregistrés dans les comptes de fonctionnement 2020

En guise de préambule, nous tenons à préciser que, par souci de simplification, seuls les écarts jugés significatifs, soit supérieurs à 10 % et CHF 20'000.—, font l'objet d'un commentaire. **Les montants précédés d'un signe négatif sont en défaveur de la Municipalité, aussi bien au niveau des charges que des produits.**

Les écarts sur les dépenses liées ne sont pas listés, car la commune n'a pas de marge de manœuvre sur ces dépenses qui sont facturées par le Canton.

Coûts salariaux (nature 30)

Les charges de personnel, arrêtées à CHF 6'033'312.65, sont supérieures de 3.24 % au budget établi :

Lors de l'établissement du budget 2020, il était prévu que le CSPL fasse l'objet d'une comptabilité séparée. Les montants des indemnités et soldes de CHF 124'535.35 n'ont donc pas été pris en compte dans le budget.

L'année 2020 a connu le début d'activité des personnes suivantes :

Emma Crettenand
Joël Germanier
Laurent Germanier
Logane Oliveira Afonso
Stéphanie Lomazzi
Pascal Genoud
Marta Duroux
Sandra Pannatier
Mélanie Raemy

Comme d'accoutumée, les parts d'expérience ont été attribuées aux ayants droit.

Les charges de personnel étant ventilées dans les différents centres de charges en fonction des heures travaillées par les collaborateurs de la Municipalité, il convient de procéder à une analyse de l'ensemble des rubriques en vue de procéder à une analyse rationnelle.

Une provision pour les heures supplémentaires a été introduite sur l'exercice 2020, elle concerne tous les collaborateurs qui utilisent le système de timbrage.

Amortissements comptables (nature 331 et 332)

Pour mémoire, les montants comptabilisés tiennent compte des investissements consentis au courant de l'exercice et ne sont point calculés au prorata de la date d'engagement de la dépense. Pour 2020, les amortissements ordinaires représentent la somme de CHF 4'107'600.— et les amortissements complémentaires s'élèvent à CHF 415'208.60, soit un taux global de 11.54 %.

029.311.10 Maintenance du parc informatique & logiciels – écart de CHF – 46'543.55

Des améliorations ont été effectuées sur le programme Citizen par le groupe T2i, principalement pour la facturation du nouveau règlement de l'eau potable et pour l'installation de la nouvelle GED Youdoc. Une commission a été créée afin d'étudier et d'optimiser les coûts liés au parc informatique de l'administration.

029.317.00 Frais de réceptions et manifestations – écart de CHF 25'739.35

En raison de la situation sanitaire, le repas de fin d'année a été annulé et les manifestations ont été plus rares, provoquant logiquement une diminution significative des frais.

090.314.31 Entretien et rénovation du Bâtiment communal – écart de CHF 35'858.47

Différents travaux budgétés, notamment au niveau des plafonds et des luminaires n'ont pas pu être entrepris.

100.318.00 Frais de conservation, cadastre et géomètre – écart de CHF – 75'917.95

En 2019 les frais concernant les relevés des bâtiments se sont élevés à CHF 101'027.35, seuls CHF 34'817.60 avaient été provisionnés lors de la clôture des comptes. Un report de CHF 66'209.75 péjore donc les comptes de l'année 2020. Concernant ce poste, la provision 2020 s'élève à CHF 70'000.— selon estimation du prestataire, IG group SA.

140.XXX.XX Police du feu

Lors de l'établissement du budget 2020, il était prévu que la comptabilité du CSPL soit tenue de manière indépendante, hors de la comptabilité communale. Le conseil municipal a finalement décidé de la réintégrer dans les comptes de la municipalité. Ce qui explique qu'il n'y ait pas de budget correspondant aux dépenses pour ce service.

160.480.01 Prélèvement sur le fonds abris PCi – écart de CHF – 308'000.—

Il est possible de prélever un montant dans ce fonds lorsque la commune construit ou obtient des servitudes pour l'utilisation d'abris PCi. En 2020 plusieurs actes ont été signés en ce sens, mais l'accord du canton ne nous a pas encore été transmis pour l'utilisation de ce fonds.

210.310.00 Matériel et fournitures scolaires – écart de CHF 45'569.15

Depuis l'entrée en vigueur de la gratuité de l'école, l'ensemble du matériel doit être fourni par l'établissement scolaire. L'ensemble du matériel ne doit pas être racheté chaque année, ce qui explique une variation entre les exercices.

210.311.10 Maintenance informatique – écart de CHF 32'839.75

Le budget était basé sur le nouvel espace Cloud mis en place dans les écoles, ce projet est entré en fonction uniquement pour la rentrée scolaire du mois d'août.

210.318.20 Activités sportives et culturelles – écart de CHF 51'547.20

Depuis le début de la pandémie, les activités et manifestations ont été largement annulées.

239.364.00 Rail-checks transport apprenti(-e)s – écart de CHF 26'053.—

La diminution de la demande s'explique par la fluctuation du nombre d'apprentis.

340.314.01 Entretien des installations sportives – écart de CHF – 37'854.80

Quelques réparations imprévues ont dû être effectuées, telles que la réparation du parquet de la salle de gymnastique et le service du chauffage à gaz.

490.310.14 Coûts liés au coronavirus – écart de CHF – 34'237.25

Ce poste concerne tous les coûts liés à la pandémie, que ce soit les protections sanitaires telles que les masques, les gants ou le liquide désinfectant.

541.434.01 Crèche – Participation des parents – écart de CHF – 65'242.55

542.434.02 UAPE – Participation des parents – écart de CHF – 35'508.65

La diminution des recettes de participation est due à la pandémie.

541.461.00 Crèche – Subvention cantonale – écart de CHF 30'525.40

542.461.00 UAPE – Subvention cantonale – écart de CHF 22'611.55

Le canton a décidé de verser une aide financière supplémentaire liée au COVID pour les structures de la petite enfance.

570.364.02 Participation au financement des EMS – écart de CHF 52'563.05

Les participations au financement des EMS ont diminué durant la période 2020, encore une fois le contexte sanitaire semble être la cause principale de cette diminution.

580.436.10 Contributions des particuliers – écart de CHF 207'675.65

Il s'agit des remboursements d'aides sociales par les particuliers, le budget 2020 était prudent car il est difficile d'estimer quels bénéficiaires retrouvera une meilleure situation financière durant l'année.

620.314.00 Entretien du réseau routier – écart de CHF 45'418.10

Divers travaux (chatelan) n'ont pas été faits en lien avec le projet de lutte contre le gel.

621.434.21 Vignettes places de parc communales – écart de CHF 22'884.—

Il s'agit des ventes d'autorisations pour l'utilisation des parkings publics.

622.331.53 Amortissement dépôt communal – écart de CHF – 48'800.—

L'achat non budgété du bâtiment d'ArmaSuisse comme nouveau local des TP se reporte sur l'amortissement.

700.314.00 Frais d'exploitation du réseau – écart de CHF – 21'695.55

Des dégâts imprévus sur le réseau d'eau, notamment des ruptures de conduites, ont dû être réparés.

710.332.13 Amortissement complémentaire eaux usées – écart de CHF – 132'960.40

710.480.00 Prélèvement sur les financements spéciaux – écart de CHF 37'466.20

Cet amortissement complémentaire est en lien avec l'utilisation du fonds spécial d'investissement sur les eaux usées. En 2020, un montant de CHF 147'733.80 a été sorti du fonds d'investissement afin de couvrir les investissements nets de l'année. Ce procédé comptable permet d'amortir plus rapidement les infrastructures afin de diminuer les charges futures.

710.380.00 Attributions aux financements spéciaux – écart de CHF 111'584.86

Ce montant correspond au bénéfice réalisé, lequel est viré dans le fonds dédié (compte 92.281.10). Ce bénéfice s'explique par le report des travaux de réalisations des Torrents Ouest sur 2021 et sur une contribution plus faible à l'association de la STEP que budgétée.

710.490.04 Imputations recettes fiscales – écart de CHF – 106'800.—

Aucune imputation de recettes fiscales n'a été faite en 2020.

711.352.00 Participation STEP intercommunale – écart de CHF 94'615.60

L'écart des investissements réalisés par rapport au budget 2020 est important dans les comptes de l'association de la STEP. Ce qui implique une diminution des amortissements et donc de la refacturation aux communes partenaires.

720.315.00 Entretien des Moloks – écart de CHF 32'815.70

Les nettoyages des moloks n'ont pas pu être réalisés, les balances n'étant pas étanches et aucune solution n'a été trouvée à ce jour.

720.480.00 Prélèvements sur les financements spéciaux – écart de CHF -45'688.14

Une perte de CHF 14'911.86 a été virée au bilan dans le fonds dédié (compte 91.181.01). La perte budgétée était de CHF 60'600.—.

750.314.20 Entretien des torrents, cours d'eau et dépotoirs – écart de CHF – 44'806.25

750.461.20 Entretien des torrents, cours d'eau et dépotoirs – écart de CHF 28'620.20

Le travail de curage des canaux est devenu plus complexe, les boues doivent être acheminées à différents centres en fonction de leur pollution. Cela implique une augmentation des coûts et la part subventionnée augmente proportionnellement.

750.318.26 Plan d'alarme et d'intervention PAI – écart de CHF 30'000.—

Ce projet en collaboration avec des communes partenaires et le canton n'a pu être réalisé sur 2020, il n'a pour l'instant pas été repoussé à une date future.

770.314.41 Démontage couvert Botza – écart de CHF 40'000.—

770.480.02 Prélèvement provision Bois du Botza – écart de CHF – 40'000.—

Le démontage du couvert du Botza n'a pas eu lieu sur l'année 2020.

790.366.00 Bonus à la rénovation – écart de CHF 47'183.—

Ce poste varie en fonction des demandes de subventions que la commune reçoit pour la rénovation des bâtiments.

790.431.00 Autorisations de construire – écart de CHF 147'049.—

Le volume des dossiers traités par le Service des constructions est en hausse, raison pour laquelle les émoluments facturés aux requérants sont supérieurs à la prévision établie.

801.332.14 Amortissement complémentaire lutte contre le gel – écart de CHF – 250'000.—

Un amortissement complémentaire sur le projet de lutte contre le gel a été calculé sur l'année 2020. La part communale des études et travaux déjà réalisés a été amortie en attente d'une décision sur la suite du projet. Le matériel déjà commandé sera utilisé sur d'autres chantiers et figurent encore dans la comptabilité.

801.490.04 Imputations recettes fiscales – écart de CHF – 328'478.45

Cet écart s'explique en grande partie par l'amortissement complémentaire de CHF 250'000.—. Le solde représente la perte entre les coûts de fonctionnement du service d'irrigation et les taxes, un nouveau règlement est en cours de réalisation.

830.365.00 Participation à l'Office du tourisme – écart de CHF 21'000.—

Un budget supplémentaire avait été prévu pour 2020, mais un accord sur la clé de répartition des frais n'a pas pu être trouvé avec les communes partenaires.

860.312.05 Achat d'énergie – écart de CHF 46'436.30

Le 4^{ème} acompte d'achat d'énergie n'a pas été facturé en raison d'un accord fiscal trouvé entre le Canton du Valais et la société Lizerne & Morge SA. Une provision sera dissoute dans les comptes de cette dernière et influencera à la baisse la participation de la commune.

860.366.09 Mesures d'encouragement énergie renouvelable – écart de CHF – 23'407.30

Les demandes ont légèrement augmenté entre 2019 et 2020, alors que le budget 2020 avait été revu à la baisse de moitié.

900.330.10 Pertes fiscales sur impôts revenu et fortune – écart de CHF – 162'845.86

Les pertes sur débiteurs sont malheureusement en augmentation. Pour rappel, le Conseil municipal décide d'annuler les montants après réception d'un acte de défaut de biens. Un montant de CHF 23'000.— a été provisionné au 31.12.2020 sur la base des débiteurs ouverts dans la comptabilité à la même date.

900.390.08 Imputations financement spéciaux – écart de CHF – 221'678.45

Cette rubrique enregistre les écritures destinées à équilibrer le résultat des services d'eau potable et d'irrigation.

900.400.00 Revenu des personnes physiques – écart de CHF 219'605.40

L'impôt 2020 sur le revenu des personnes physiques, soit CHF 9'708'000.—, a été estimé sur la base des taxations des années antérieures. En raison du COVID, aucune progression n'a été appliquée par rapport à l'année précédente. Une provision de 2%, soit CHF 194'000.—, a été comptabilisée.

900.400.10 Fortune des personnes physiques – écart de CHF – 216'914.70

L'impôt 2020 sur la fortune des personnes physiques, soit CHF 1'481'000.—, a été estimé sur la base de l'année 2019 sans progression.

900.409.01 Part communale s/droits de mutation – écart de CHF 272'809.70

En lien avec la hausse des transactions immobilières, le montant ristourné à la Municipalité par le Registre foncier est supérieur à la prévision établie.

901.401.00 Impôt sur le bénéfice – écart de CHF 1'548'443.07

L'impôt 2020 sur le bénéfice des personnes morales, soit CHF 1'187'000.—, a été estimé sur la base des taxations des années antérieures en tenant compte d'un abattement de 10% par rapport à la RFFA, et de l'arrivée d'un nouveau contribuable important. Une provision de 5%, soit CHF 60'000.—, a été comptabilisée en raison du COVID. Lors de l'exercice précédent, les estimations concernant les années 2018 et 2019 étaient prudentes. L'écart s'explique par la différence entre ce qui était provisionné et ce qui a été effectivement encaissé.

901.401.10 Impôt sur le capital – écart de CHF 215'740.65

L'impôt 2020 sur le capital des personnes morales, soit CHF 296'000.—, a été estimé sur la base des taxations des années antérieures, plus particulièrement de l'exercice 2019.

901.402.10 Impôt foncier bâtiments personnes morales – écart de CHF 66'665.20

L'impôt foncier sur les bâtiments est déterminé selon les valeurs fiscales enregistrées par le cadastre. Elles sont en constantes progression ces dernières années.

909.403.00 Impôt sur les gains immobiliers – écart de CHF 155'548.45

La part d'impôt perçue par la Municipalité dépend des gains réalisés par les vendeurs lors d'aliénations de biens immobiliers. Cette recette est donc appelée à varier considérablement d'un exercice à l'autre.

909.403.10 Prestations en capital – écart de CHF 177'326.78

Cette rubrique enregistre les montants facturés à des contribuables ayant notamment perçu des gains de loterie ou procédé à un retrait de leur 2^{ème} pilier. Elle est par conséquent difficile à budgétiser.

920.444.00 Fonds de péréquation des ressources – écart de CHF – 45'424.—

Le montant attribué a été calculé par le Canton sur la base d'une moyenne des exercices 2014, 2015 et 2016. La somme octroyée à la Municipalité est de CHF 342.— / habitant x 4'645 habitants.

940.330.00 Pertes sur taxes et factures diverses – écart de CHF – 128'856.—

Nous devons constater que les pertes sur débiteurs sont malheureusement en augmentation. Pour rappel, le Conseil municipal décide d'annuler les montants après réception d'un acte de défaut de biens. La perte d'un gros montant concernant l'aide social de CHF 74'400.— a été comptabilisée.

940.422.00 Dividendes sur placements – écart de CHF 103'940.60

Oïken a versé un dividende de CHF 159'600.— pour la deuxième année consécutive. Il est toujours difficile d'estimer quelles sommes seront versées par les entreprises dans lesquelles la Municipalité a des participations, l'écart par rapport au budget est important, mais le principe de prudence est justifié sur ce poste.

942.427.01 Location stand de tir – écart de CHF – 24'480.—

Avec la situation sanitaire que l'on connaît, il évident que les demandes de location pour cette salle ont été bien moindres.

943.365.09 Dédommagement Lizerne & Morge SA – écart de CHF 36'699.85

Les indemnités versées par la société Lizerne & Morge SA ont été plus importantes qu'annoncées au moment de l'établissement du budget 2020.

Principaux écarts enregistrés dans les comptes d'investissements 2020

029.506.01 Parc informatique – écart de CHF 26'028.75

Le développement des e-factures proposé par T2i est toujours en cours de développement chez le fournisseur.

090.501.00 Aménagement des locaux administratifs – écart de CHF 23'086.85

L'étude du bureau d'architecte et technique n'a pas été réalisée en 2020.

100.560.00 Mensurations cadastrales – écart de CHF 25'300.—

La licence annuelle au logiciel Map+ a été passée en fonctionnement dans le compte 100.315.00 car il s'agit d'un abonnement et non pas d'un achat du programme.

140.503.01 Maison du feu – écart de CHF 30'000.—

Le projet a été reporté en 2021.

140.506.04 Matériel Service du feu – écart de CHF – 35'736.10

140.661.00 Subvention s/matériel Service du feu – écart de CHF 10'495.40

Le Service du feu devait faire l'objet d'une comptabilité séparée pour l'exercice 2020, comme cela n'a pas été le cas, les investissements concernant le CSPL intègrent à nouveau la comptabilité de la commune. Le budget matériel 2020 était de CHF 65'692.75 (global entre Ardon et Vétroz).

210.503.03 Centre scolaire des Plantys – écart de CHF 175'414.05

Le projet de surélévation du bâtiment des Plantys a débuté en 2020. En revanche le projet d'exécution et les soumissions ont été reportés en 2022, dû au retard pris sur la réalisation de l'extension de l'école de Bresse.

210.503.19 Bâtiment scolaire Bresse – écart de CHF 2'280'320.20

210.661.01 Subvention s/bâtiments scolaires – écart de CHF – 357'000.—

Le début des travaux a dû être repoussé en raison du COVID et n'a pu commencer qu'en septembre. Ce qui explique que l'ensemble de l'enveloppe prévue au budget n'ait pas pu être utilisée.

330.501.50 Passerelle Motelon – écart de CHF 60'000.—

Le projet n'a pas été réalisé en 2020.

340.503.08 Stade des Plantys – écart de CHF 99'699.45

En 2020, seules les études de l'architecte ont été effectuées. Après discussion, le bâtiment a été jugé trop vétuste pour que des réparations ne suffisent. Le projet de réfection de la cantine a été reporté à 2021.

610.561.00 Construction des routes cantonales – écart de CHF 80'748.55

Le Canton du Valais a rétrocédé un montant de CHF 80'690.50 sur les participations des années 2008 à 2019. Le montant de l'année 2020 est conforme au budget, soit CHF 19'941.95.

620.501.02 Routes communales – écart de CHF 657'403.95

620.661.24 Subvention s/Av. de la Gare – écart de CHF – 285'000.—

Les travaux prévus à l'Avenue de la Gare n'ont pas pu démarrer en 2020, une partie de ce budget a été réaffecté pour la réfection d'autres routes communales.

620.501.05 Rues & places – écart de CHF 74'523.—

Divers travaux tels que ceux du carrefour du Bassin, de la place des Vignerons et de la T9 n'ont été que partiellement effectués ou reportés.

620.610.04 Participation de privés s/route zone industrielle – écart de CHF 28'427.70

La participation finale d'un privé par rapport aux travaux sur la route du Grand Canal a été plus élevée que budgétée.

622.503.21 Dépôts communaux Botza – écart de CHF 512'502.50

Un crédit complémentaire de CHF 481'280.— a été demandé en séance du Conseil général du 14 décembre 2020, et accordé par ce dernier. Des travaux de remise en état ont dû être entrepris immédiatement afin de rendre fonctionnel ce bâtiment.

700.501.47 Eau potable réfection routes – écart de CHF 290'802.50

Les travaux en lien avec les Torrents ouest et le chantier concernant la conduite de la vallée de Derborence n'ont pas été réalisés.

700.610.00 Taxes raccordement eau potable – écart de CHF 198'577.60

Les taxes de raccordement évoluent en fonction du nombre de nouvelles constructions, qui ont été plus élevées que prévues lors du budget 2020.

700.631.00 Participation de privés – écart de CHF 31'619.05

Des participations privées ont été encaissées par rapport à des travaux sur la route du Grand Canal.

710.501.45 BEP / STAP – écart de CHF 63'949.90

Les travaux effectués ont été moins importants que prévu après les premières investigations.

710.501.48 Réseau d'égouts routes – écart de CHF 3'737'168.50**710.661.25 Subvention cantonale s/EU – écart de CHF – 2'662'500.—**

L'écart principal provient principalement du report des travaux de la colonne vertébrale des Torrents ouest à l'exercice 2021 et à la non réalisation des travaux de l'Avenue de la Gare.

710.610.00 Taxes de raccordement égouts – écart de CHF 305'136.60

Les taxes de raccordement évoluent en fonction du nombre de nouvelles constructions, qui ont été plus élevées que prévues lors du budget 2020.

720.501.44 Equipement de moloks – écart de CHF – 41'687.30

Différents équipements supplémentaires ont été installés dans les éco-points de la municipalité, notamment des conteneurs Gastro et de nouveaux moloks à papier. Des cartes d'utilisateurs ont également été commandées.

750.500.01 Projet environnemental – écart de CHF – 27'098.70**750.661.11.005 Subvention cantonale s/projet environnemental – écart de CHF 17'039.70**

Le projet du biotope de Praz-Pourris ne figurait pas au budget 2020, il a été terminé en fin d'année 2020. Une provision de subvention de CHF 25'000.— du Fonds du Paysage Suisse a été comptabilisée dans l'exercice 2020.

750.501.30 Cours d'eau & dépotoirs – écart de CHF 2'546'434.75**750.661.11 Subvention cantonale s/eaux – écart de CHF – 1'775'603.90**

L'écart principal provient principalement du report des travaux de la colonne vertébrale des Torrents ouest à l'exercice 2021.

750.561.02 Projet Rhône 3 – écart de CHF 50'000.—

Une provision de CHF 259'000.— figure déjà dans les comptes, selon le tableau des participations communales transmis par le Canton, les travaux sont pour l'instant devisés à CHF 246'954.45. Il n'y a donc pas eu d'imputations supplémentaires en 2020.

800.501.20 Réfection des murs de vignes – écart de CHF 72'479.80

Le décompte pour l'année 2020 n'est pas encore parvenu à la commune, selon une estimation du syndicat, la réfection des murs a été provisionnée à hauteur de CHF 38'000.—.

801.501.18 Réseau d'irrigation – écart de CHF – 115'944.70

L'équipement Est du village n'était pas prévu au budget 2020, il a fait l'objet d'un crédit supplémentaire en séance du Conseil général du 14 décembre 2020, et accordé par ce dernier.

801.501.42 Lutte contre le gel irrigation – écart de CHF 1'369'833.30**801.610.02 Participation privée lutte contre le gel – écart de CHF – 1'930'000.—****801.661.22 Subvention lutte contre le gel – Confédération/Canton – écart de CHF – 170'900.—**

Le projet a été interrompu dû au manque d'eau lors des forages des puits tests. Actuellement, la répartition des coûts seraient de l'ordre de CHF 387'562.— à la charge de la commune, selon le décompte du bureau IDEALP SA. La provision de la participation des privés a été annulée sur l'exercice 2020, soit CHF 50'300.—. Une partie du matériel devrait être utilisée dans d'autres projets communaux.

801.501.44 Pompe et conduite Balavaud – écart de CHF – 272'429.80

801.661.23 Subvention s/réseau d'irrigation – écart de CHF 170'000.—

Un crédit complémentaire de CHF 315'000.— a été demandé en séance du Conseil général du 14 décembre 2020, et accordé par ce dernier. La pompe et la conduite étaient les deux subventionnées par le Canton et la Confédération.